



[Centre Hospitalier Universitaire de Rennes \(Retour à la page d'accueil\)](#)

# Votre retour à la maison

La durée de votre séjour à la maternité du CHU de Rennes et le moment de votre sortie dépendent de votre état de santé et de celui de votre enfant.



## L'accompagnement à votre sortie

Différents types d'accompagnements sont proposés à votre sortie. Ils peuvent se combiner :

- > le professionnel ayant suivi votre grossesse, sage femme ou médecin
- > la PMI (protection maternelle et infantile).

Il vous faut donc anticiper votre sortie de maternité. Choisissez, avant votre accouchement, la sage-femme ou le médecin qui assurera votre suivi médical et celui de votre bébé et prenez contact avec elle/ lui pour prendre rendez-vous. Vous cherchez une sage-femme libérale pour réaliser votre suivi médical et celui de votre bébé après sortie ? Consulter l'[annuaire santé](#) de l'assurance maladie.

### Le retour à la maison

Les sorties ont lieu le matin (après avis médical). Si la personne qui vient vous chercher n'est pas disponible, vous serez invitée à patienter dans le salon de sortie. Assurez-vous que vous avez en votre possession le carnet de santé de votre bébé et votre carte de groupe sanguin.

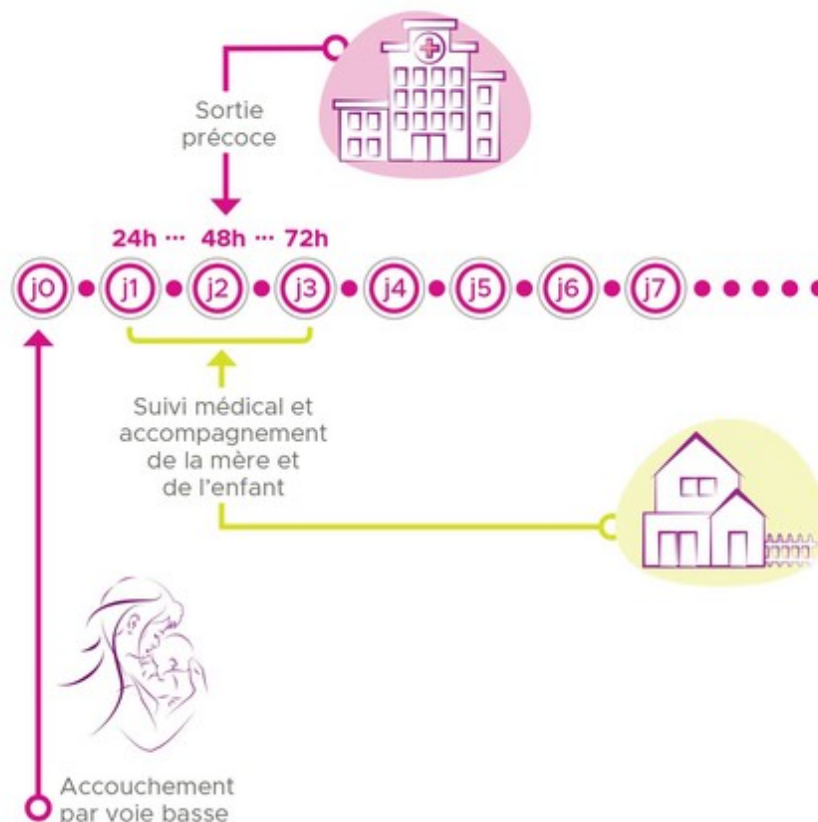
Pensez à remplir le questionnaire de satisfaction remis à votre arrivée.

## Sortie précoce en cas d'accouchement par voie basse

Si vos suites de naissance se sont déroulées normalement et que votre bébé est en bonne santé, vous resterez à la maternité **entre 24 et 72 heures (2 à 3 jours) après la naissance.**

Après votre sortie de maternité, une sage-femme ou un médecin assure votre suivi médical et celui de votre bébé, selon les modalités suivantes :

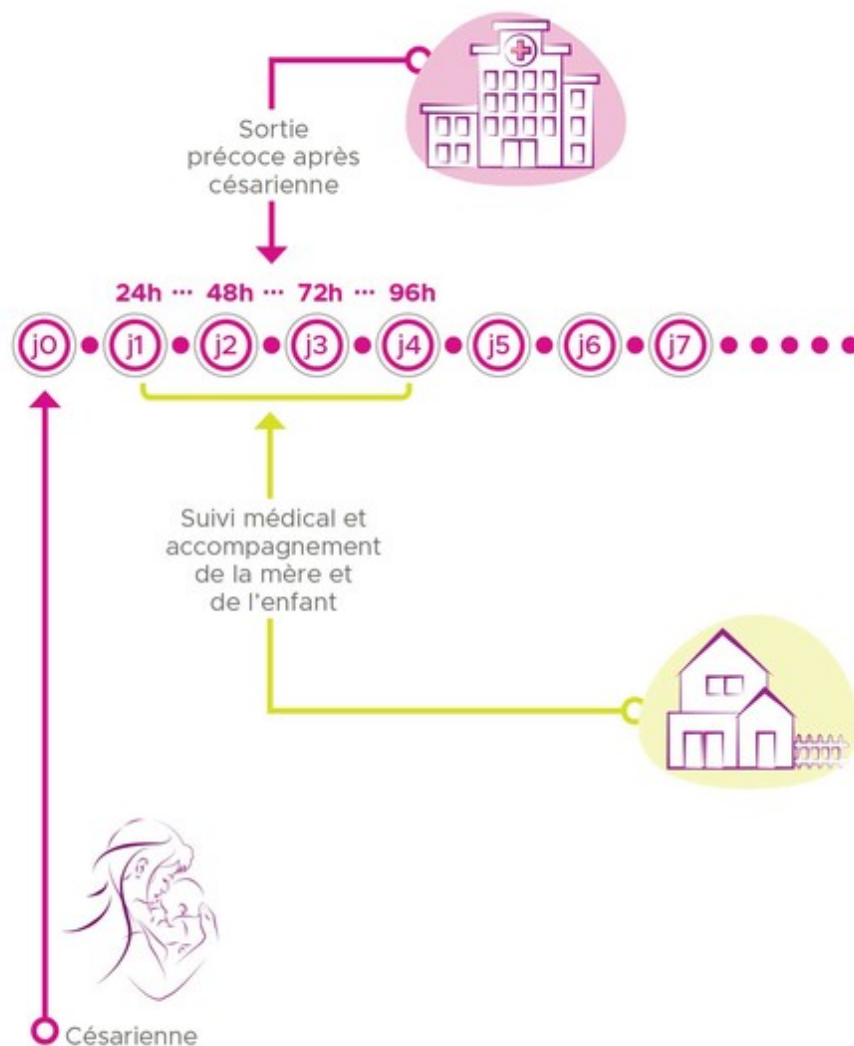
- > la 1<sup>re</sup> consultation est à effectuer dans les 24 heures après la sortie.
- > la 2<sup>e</sup> consultation est systématique dans la semaine suivant la sortie, planifiée selon vos besoins et à l'appréciation du professionnel en charge du suivi.
- > une 3<sup>e</sup> visite est recommandée et des visites supplémentaires peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou vos besoins.



## Sortie précoce en cas de césarienne

Si vos suites de couches se sont déroulées normalement et que votre bébé est en bonne santé, vous resterez à la maternité **entre 24 et 96 heures (4 à 5 jours) après la naissance.**

Après votre sortie de maternité, une sage-femme ou un médecin assure votre suivi médical et celui de votre bébé selon les mêmes modalités.



### Ne restez pas isolée

En cas de tristesse, irritabilité, sentiment de culpabilité : parlez aux professionnels de santé qui vous entourent (sage-femme, médecin, professionnels de PMI, etc.).

Demandez l'aide de votre entourage.

Vous pouvez également trouver du soutien, de l'écoute et des conseils auprès de l'association Maman Blues <https://www.maman-blues.fr/>

Il est normal d'être fatiguée : prenez soin de vous et ménagez-vous.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

2 rue Henri Le Guilloux  
35033 Rennes cedex 9

Tél. : 02 99 28 43 21